

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi 5 Decembre 1848. No. 24.

ETRANGER.

SUISSE.—Voici la pétition adressée au grand Conseil par MM. les curés archi-prêtres de Genève, de Carouge et Chêne, au sujet du projet de loi sur l'instruction publique.

Genève, le 9 août 1848.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons pris connaissance du nouveau projet de loi sur l'instruction publique; après un mûr examen du système général qu'il renferme, et, en particulier, de ce qui concerne l'instruction religieuse, nous avons l'honneur de vous adresser nos respectueuses observations.

Nous estimons que le projet tend à constituer des écoles mixtes et purement civiles, contrairement pour plusieurs de nos écoles aux traités, et, pour toutes, aux droits des pères de famille, aux exigences d'une bonne éducation et à l'esprit de la religion catholique.

Le Souverain Pontife Pie IX, par un acte solennel, dans ces derniers temps, rappelle les principes de l'Eglise à l'égard de ces écoles mixtes.

Le clergé catholique avait l'espoir que son concours désintéressé, intelligent et dévoué, ne serait pas repoussé, et que l'influence de la religion ne serait pas ainsi déconsidérée et anéantie là où elle est un devoir, un droit et un bienfait.

Nous ne demandons, Monsieur le Président et Messieurs, rien que de légitime, aucune position envahissante ou exceptionnelle pour le clergé catholique, aucune disposition qui nuise à la bonne harmonie entre les citoyens, aux droits de l'Etat, aux progrès de l'instruction, nous désirons seulement conserver le droit et la possibilité de faire du bien aux enfants et aux écoles de nos paroisses.

En conséquence nous vous prions, Monsieur le Président et Messieurs, de vouloir bien maintenir par la loi, aux écoles catholiques du canton, leur caractère d'écoles catholiques, avec leurs habitudes et leurs usages religieux; de déterminer que des garanties seront données pour que le choix de régents et d'inspecteurs catholiques puisse inspirer toute confiance aux parents; de laisser à Messieurs les Curés la faculté d'exercer leur sollicitude pastorale sur les écoles au nom de la religion et de la morale dont ils sont les gardiens dans l'étendue de leurs paroisses; enfin de donner à l'autorité ecclésiastique le droit de réclamer efficacement, si dans les livres d'enseignement il y avait des choses portant atteinte à la religion et aux bonnes mœurs.

Nous avons la ferme confiance, Monsieur le Président et Messieurs, que vous voudrez bien prendre en grande considération notre juste et respectueuse réclamation.

Elle exprime les sentiments de l'unanimité du clergé et de l'immense majorité des pères de famille catholiques du canton de Genève.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Les lettres que nous recevons de la Suisse témoignent toutes une profonde indignation contre les persécuteurs de Mgr l'Evêque de Fribourg, et la plus tendre admiration pour cette auguste victime du radicalisme. Privés de notre Pontife, nous écrivons d'une paroisse catholique du canton de Vaud, qu'allons-nous devenir? Monseigneur a laissé ses pouvoirs à MM. Jendly, Mouillet et Chassot; mais le gouvernement ne profitera-t-il pas de l'absence du pasteur pour frapper et disperser le troupeau? Priez pour nous recommandez-nous aux prières des chrétiens. Quant à nous, nous essayons de n'être ni exaltés, ni atterrés; mais de regarder avec les yeux de la foi la profondeur de l'abîme où les passions impies veulent nous précipiter, et de nous redresser en suite pour faire face à nos ennemis en combattant contre eux par tous les moyens légitimes, chrétiens et constitutionnels.

La correspondance de Suisse ne parle que de l'héroïque prisonnier de Chillon. Voici ce qu'on écrit de Genève, le 30 octobre, à la Gazette de Lyon:

Tous les esprits sont occupés de Fribourg, et avant tout de notre vénérable évêque aujourd'hui incarcéré dans le manoir de Chillon.

L'effet, dans nos campagnes catholiques, a été immense. Nos paysans qui, depuis un an, sont témoins des forfaits du radicalisme, n'ont pu contenir leur indignation en apprenant cette dernière iniquité qui dépasse toutes les autres.

Hier, on a lu dans toutes les paroisses un mandement de M. Dunois, curé de Genève, à qui notre évêque, prévoyant ce qui lui est arrivé avait conféré les pleins pouvoirs de vicarier général. A Genève, notre petite église était plus remplie que le jour de Pâques. M. le curé a lu lui-même son mandement. Il n'a pu maîtriser son émotion, et la lecture s'est achevée au milieu des larmes de tous les assistants. Après la messe, qui n'a point été chantée en témoignage de deuil, le Saint-Sacrement a été mis sur l'autel. L'Assemblée entière prosternée a chanté le psaume *Miserere*. Il en sera de même dans toutes les paroisses du canton, chaque dimanche pendant la captivité du Pontife.

L'Observateur du 1er novembre contient une admirable lettre écrite, dit-il, par un illustre évêque, touchant la captivité de Mgr Marilley; nous nous faisons un devoir et un honneur de la reproduire. Il faut que le monde sache comment un coup porté à un seul des Princes de l'Eglise répond au cœur de tous.

Dans l'Evangile de la messe que je viens de dire pour le saint Evêque de Lausanne et de Genève, j'ai lu: "Ils vous persécuteront comme ils m'ont persécuté moi-même; le disciple ne doit pas s'attendre à être mieux traité que son maître." J'ai senti quelque joie intérieure en pensant que l'Eglise avait aussi de notre temps des martyrs, des hommes que le monde déteste parce qu'ils ne sont pas de ce monde mais de Dieu qui les a choisis. Ne soyons pas fâchés de cela, c'est une heureuse chose; il faudrait pleurer des larmes de sang, si un Evêque était assez lâche, assez abandonné de Dieu pour plier devant les puissances de la terre, quand elles demandent quelque chose d'opposé à la loi de Dieu; mais quand ils sont persécutés pour l'avoir soutenue, il faut se réjouir, c'est l'ordre, c'est le bien, c'est le signal du triomphe de l'Eglise; elle n'est vaincue que quand on se

rend. Les chaînes que l'on a mises aux mains du bon Evêque de Fribourg ont produit, non pas sur son cœur qui lui est dévoué, mais sur son esprit, le même effet que la balle qui a percé l'Archevêque de Paris. J'ai dit: Tant mieux!

N'est-ce pas aussi une heureuse chose que quelques faits extérieurs puissent faire connaître les hommes qui ravagent la Suisse et veulent, en écartant ou séduisant les pasteurs, arriver jusqu'à la conscience des peuples, pour que rien n'échappe à leur fureur? Laissez venir la justice de Dieu! Les crimes des hommes ne peuvent pas rester impunis."

Les radicaux du Valais n'ont pas voulu rester en-deçà des excès commis par les radicaux de Fribourg. Le 13 de ce mois, le procureur du couvent du mont Saint-Bernard, religieux aussi distingué par sa vertu que par ses talents, a été arrêté et conduit dans les prisons de Sion. Tout son crime était la fermeté avec laquelle il avait répondu aux agents du gouvernement qui achevaient de dépouiller son monastère.

BAVIÈRE.—Nous apprenons de Vurzburg que le 21 octobre plusieurs Archevêques et Evêques venaient d'y arriver pour prendre part au Concile auquel tout l'Episcopat d'Allemagne est convié. Ce sont les Archevêques de Cologne, de Munich, de Bamberg; les Evêques de Culm, d'Osnabrück, de Munster, d'Augsbourg et d'Eichstadt. Ceux de Passau, de Mayence et de Breslau sont retenus dans leurs diocèses par le mauvais état de leur santé. L'Evêque de Mayence a chargé M. de Lennig, chanoine capitulaire de la cathédrale, de le représenter près du Concile, et l'on ne doute pas que d'autres Evêques, qui seraient également empêchés, n'y envoient des délégués commissionnés pour voter à leur place.

Dans la journée du 22, la ville de Vurzburg a vu arriver dans ses murs l'Archevêque de Fribourg et les Evêques de Limbourg, de Ratibonue, de Rottenbourg de Spire et de Trèves; de sorte qu'il s'y trouvait réuni quatre Archevêques et dix Evêques; l'on ne sait encore si les Prélats autrichiens pourront se joindre à leurs vénérables frères, à raison des troubles et des opérations militaires dont cette monarchie est le théâtre.

De son côté, le gouvernement bavarois, fidèle à ses nouvelles rancunes anti-catholiques, sans doute pour faire la parodie de l'auguste assemblée de Vurzburg, convoque un synode général protestant à Nuremberg. Chaque paroisse aura à nommer des fondés de pouvoirs en nombre égal à celui des pasteurs qui s'y trouvent en résidence, et ceux-ci nommeront les députés directs au synode. Dans cette contrepartie des institutions catholiques éclatera une nouvelle et vive lumière; d'une part, on verra des décrets unanimement formulés par un concile d'Evêques catholiques étroitement unis au Saint-Siège, et d'autre part l'on entendra que de bruyants désordres, qui, comme déjà il est arrivé à Berlin, ne mèneront à aucun résultat. Il semble que la voix divine qui a précédé à l'origine du monde l'homme encore une fois éclairé cette parole toute-puissante: *Fiat lux*; ici aussi la lumière éclairera l'abîme, et chacun pourra se convaincre que la concorde est l'apanage nécessaire de la vérité comme les discordes sont les conséquences inévitables de l'erreur.

VURZBURG.—Dimanche, 22 octobre.—La conférence épiscopale réunie dans cette ville a ouvert le cours de ses séances. Cette ouverture a été précédée du saint sacrifice de la messe, célébré pontificalement dans la cathédrale par Mgr l'Archevêque de Bamberg, métropolitain de Vurzburg. Tous les autres Archevêques et quinze Evêques, après avoir récité en commun le formulaire de foi du saint Concile de Trente, y assistèrent et reçurent le pain des Anges des mains du célébrant. Rien ne peut être comparé à la beauté de ce spectacle ou tant de Pontifes aussi vénérables par leur dignité se joignent au pied des autels la communauté de leur foi. A l'issue de la messe ils se transportèrent en corps au séminaire, dans la vaste salle préparée pour recevoir l'Assemblée. Au fond de la salle se voyait un grand crucifix, et à l'opposite le portrait du Pape Pie IX. Dans cette première séance, Mgr de Geyssel, Archevêque de Cologne, a été nommé président, et les Evêques d'Augsbourg et de Rottenbourg vice-présidents du Concile. Cette auguste assemblée n'a pas voulu encore prendre le titre de Concile national, ni par conséquent ouvrir ses séances suivant les prescriptions du Pontifical romain pour la célébration des Conciles, parce qu'elle n'avait point encore reçu de Rome l'approbation apostolique qu'elle en attend. L'Evêque de Padoue avait en ce temps d'arriver pour prendre son rang dans la réunion. Le Cardinal-Archevêque de Salzbourg était incessamment attendu, et l'Evêque d'Olmütz y avait envoyé son représentant. On a l'espoir de voir arriver encore la plupart des Evêques d'Autriche. Du reste l'Assemblée a résolu que ses délibérations seraient secrètes. Les résultats seuls seront publics.

VURZBURG.—Bien que l'Assemblée des Evêques ait résolu de ne pas admettre le public à ses délibérations, on sait cependant que dans la séance du 24 octobre elle a décidé qu'il serait adressé une épître synodale à tous les catholiques d'Allemagne pour les informer des motifs et des résultats de cette réunion, et qu'il serait adressé au parlement national de Francfort une série de remontrances sur ce qu'il y a d'équivoque et de dangereux dans les termes des décrets rendus par lui sur la liberté religieuse, sur l'enseignement religieux et sur la liberté des associations religieuses. Vingt-deux Archevêques ou Evêques étaient personnellement présents ou représentés par des délégués. On nous mande que cette assemblée diffère d'un concile principalement en ce que ses délibérations sont accordées aux consultants et aux théologues amenés ou délégués par les Evêques; ce qui ne se pratiquait pas ordinairement. On espérait toujours encore que l'Assemblée compterait bientôt parmi ses membres le Cardinal-Archevêque de Salzbourg et plusieurs autres prélats d'Autriche.

Nous apprenons de plus par une lettre particulière que la nomination de S. E. l'Archevêque de Cologne, à la présidence de la réunion épiscopale, n'est que provisoire, et que cette fonction est réservée de droit et de fait à Son Em. le Cardinal-Archevêque de Salzbourg. La délégation de l'Evêque d'Olmütz a été reçue avec d'autant plus de joie, que

l'empereur se trouvant dans cette ville, cette délégation ne s'est faite qu'avec la pleine approbation de S. M. I. Du reste rien n'est plus admirable que la concorde de tant de prélats qui ne se connaissent guère que de nom, et qui se sont réunis sans convocation, mais sur une simple invitation adressée individuellement à chacun d'eux par l'Union générale des catholiques d'Allemagne. Il nous semble difficile qu'un si bel exemple ne porte pas ses fruits dans d'autres pays que l'Allemagne.

AUTRICHE.—La population tyrolienne n'a pu voir sans une profonde douleur le décret de l'empereur qui dissout la compagnie de Jésus et l'ordre de Saint-Liguori. Les bourgeois d'Innsbruck ont envoyé au gouvernement du Tyrol pour la transmettre à S. M. une protestation des plus énergiques dont nous extrayons les passages suivants:

Monsieur le gouverneur.

La bourgeoisie de cette ville vient d'apprendre que, par suite de la résolution prise dans le conseil des ministres, sanctionnée par S. M. l'empereur le 4 mai de cette année, et publiée le 12 du même mois, qui déclare dissoutes les congrégations des Jésuites et des Liguoriens, on prétend confisquer les biens des dites corporations, en ne laissant à leurs membres que l'alternative entre l'émigration et la sécularisation.

Les bourgeois soussignés considèrent cette mesure comme empiètement illégal sur les droits qui appartiennent à tout citoyen dans la monarchie.

S. M. l'empereur a accordé à ses peuples une Constitution qui reconnaît la liberté individuelle, le droit de propriété, le droit d'association et garantit ces droits et ces libertés à tout citoyen, sans exception aucune. Mais quand même la Constitution ne les proclamerait pas d'une manière absolue, ces droits et ces libertés n'en devraient pas moins être respectés dans un Etat constitutionnel, car ce sont des éléments fondamentaux de toute Constitution libérale.

Or, si le droit d'association est garanti, la dissolution violente des corporations sus-mentionnées, les quelles, du reste, se sont établies dans le pays de la manière la plus légitime, est évidemment une mesure anti-constitutionnelle. Si la possession et la propriété sont garanties, la confiscation des biens et un acte illégal. Si la liberté individuelle est assurée, contraindre des citoyens par la force à quitter le pays est un acte arbitraire, un criant abus de pouvoir.

Les bourgeois soussignés protestent de la manière la plus solennelle contre cette attaque inqualifiable aux droits constitutionnels; ils protestent au nom du droit, de la liberté de la patrie, de l'humanité tout entière.

Les corporations persécutées se composent exclusivement de citoyens allemands de la monarchie autrichienne; elles se sont établies de plein droit; elles ont existé de plein droit elles ne se sont rendues coupables d'aucun crime d'aucune faute; il ne s'élève pas même le moindre soupçon contre elles; aucune enquête n'a été ordonnée; aucun juge compétent n'a connu de leur cause; leur conduite a été toujours irréprochable; leur action est utile et bienfaisante; nous en sommes les témoins oculaires et nous leur rendons ce témoignage éclatant. Il est impossible qu'en dépit de ce témoignage elles soient dépouillées de leurs biens, que le droit d'association soit dénié aux citoyens qui en sont membres, qu'on leur ravisse la liberté naturelle d'agir et de posséder; il est impossible qu'on les prive de leurs droits de citoyens, qu'on les mette hors la loi, qu'on les assimile à des flots et les jette par dessus les murs de la monarchie constitutionnelle.

ROME.—S. S., toujours attentive au développement des sciences utiles dans les Etats de l'Eglise, a ordonné au cardinal préfet de la Congrégation des Etudes, ministre de l'instruction publique, de s'occuper de l'érection de chaires d'économie publique et de droit commercial, tant à l'Université de Rome qu'à celle de Bologne; comme aussi de l'ouverture à Rome d'écoles d'agriculture, de physique, mécanique et chimie appliquées aux arts. A cet effet, le ministre demandera les fonds nécessaires aux conseils représentatifs à la prochaine ouverture de leur session.

Quelques violences ayant été commises dans le Ghetto, quartier des Juifs, à Rome, la suite d'une rixe, le ministre de l'intérieur, comte Rossi, a publié dans la partie officielle de la Gazette la note suivante:

Une troupe d'hommes égarés, prenant prétexte d'une rixe, dont l'instigateur en état d'ivresse a été immédiatement arrêté, s'est rendue dans le Ghetto et y a commis des actes que nous ne saurions qualifier par des termes assez sévères. Les violences contre des personnes, qui, nées dans la société commune, ont droit à la commune protection, sont indignes d'un peuple civilisé et généreux et le déshonorent aux yeux des autres nations, si elles n'étaient pas hautement condamnées par tous les gens de bien et promptement réprimées.

Bien que n'ayant pas été compromise, la cause de la liberté publique a trouvé, à la seule menace de plus graves désordres, dans le concours volontaire de la garde de la cité et des autres troupes, les garanties et l'appui que doit inspirer, en écartant toute pensée sinistre, la plus ferme confiance, dans le présent et dans l'avenir.

Le gouvernement ne laissera pas impunément insulter les lois et la civilisation.

Et le peuple romain ne cessera pas d'être pour le monde entier le plus noble modèle du dévouement au souverain et de l'amour pour la vraie et l'honnête liberté, laquelle ne se sépare jamais du respect des lois.

Rome, 25 octobre 1848.

Le ministre de l'intérieur.

Rossi.

Le nouveau ministre de la guerre général Zucchi, est arrivé à Rome.

MILAN, 4 octobre.—Depuis quelques jours Rudetsky est atteint d'une dysenterie assez grave pour que les médecins n'aient pas jugé à propos de le faire transporter de la villa royale où il est, au palais Archinti, bien que le trajet puisse se faire en un quart d'heure. La villa royale est un séjour délicieux en été, mais en hiver il est trop humide et manquo d'aménagements indispensables pour les Autrichiens qui sont extrêmement sensibles au froid.

PÉMONTE.—DIOCESE DE VERCELLI ET D'ALBA.—Mgr, l'Archevêque de Verceil et Mgr l'Evêque d'Alba ont, par une circulaire, prévenu les élèves de leurs séminaires, que la gravité des circonstances ne permettant pas de rouvrir les cours de ces établissements, les élèves devront rester chez eux. Les Prélats leur tacent des règles de conduite et un programme d'études.

VENISE.—L'Assemblée des députés, à Venise, s'est réunie le 11; elle avait été convoquée par les triumvirs pour élire un nouveau gouvernement, dans lecas où elle jugerait qu'il n'y avait plus lieu de conserver un gouvernement dictatorial, et pour élire un comité politique, qui s'occuperait de l'avenir du pays.

L'Assemblée s'est prononcée pour la conservation de la forme actuelle du gouvernement, elle a confirmé son vote de confiance pour les persos n's qui sont au pouvoir, leur laissant un mandat pour traiter la question politique comme elles le jugeront le plus favorable pour le pays, se réservant la ratification de leurs œuvres. Le gouvernement a déclaré qu'il se renfermerait dans la politique expectante, qui seule convient dans ce moment à Venise aussi bien qu'à l'Italie. Cavallaris explique quelles sont les conditions du système de défense; les forces vénitienes de terre s'élèvent à 20,000 hommes; en outre, la ville est aussi bien fortifiée que possible.

Le premier novembre s'est répandue la nouvelle d'une victoire rapportée près de Venise par le général Pèpé sur les autrichiens. Des lettres de Padoue du 27 annoncent que le 26 les Vénitiens ont sorti très nombreux du fort de Marghera. Ils se sont emparés de Mestre, et de Fusina. A Mestre ils ont enlevé à l'ennemi deux canons, des fourgons et des munitions, et ils se sont avancés jusqu'à dans le voisinage de Dolé.

Cette nouvelle se trouve confirmée par l'ordre du jour suivant du gouvernement Vénitien en date du 27 octobre:

Le sort que nous venons d'exécuter s'est terminée par la victoire de nos armes. Les Croates ont succombé devant la bravoure et l'enthousiasme des Italiens. Nous avons fait 505 prisonniers aux Autrichiens, et ils ont eu 200 hommes tués ou blessés. La lutte nous a coûté beaucoup de monde, nos soldats affrontaient la mitraille des canons qu'ils ont enlevés. Le sang versé fera germer l'indépendance après laquelle nous soupirons. Le commandant général de la marine vénitienne a reçu l'avis que, hors du port de Malamocco, il y a quatorze bâtiments de guerre sardes.

SICILE.—Le bateau à vapeur arrivé de Naples à Livourne apporte la nouvelle qu'à Messine un soldat napolitain avait été condamné à mort pour indiscipline. Ses camarades, avant été communiés pour son exécution, ont tous refusé de tirer. Les Suisses ont fusillé le condamné. Les soldats napolitains furieux, ont tiré sur les Suisses quelques coups de fusil. Alors a commencé une lutte dont on ne connaît pas le résultat.

FRANCE.—DIOCESE DE PARIS.—Dimanche, 5 novembre, Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai se rendant aux vœux d'un des plus dignes enfants de son vaste diocèse, membre du chapitre de sa métropole, est venu, assisté de son Secrétaire, les Evêques de Langres et de Quimper, imposer les mains et donner l'onction épiscopale à Mgr. Monnet, ancien Missionnaire apostolique, vice-préfet de Bourbon, supérieur de la congrégation et du séminaire du Saint-Esprit, nommé, par le Saint-Siège, Evêque in partibus de Pella et vicarier apostolique de l'île de Madagascar. L'assistance a été frappée de la pompe des cérémonies, touchée de la piété du nouvel Evêque, dont l'émotion profonde trahissait visiblement la foi la plus ardente. Des personnages de distinction étaient présents à la cérémonie, qui a eu lieu dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit. On y remarquait Mgr. l'Evêque de Nantès, Mgr. l'archevêque de la nonciature apostolique et le ministre de la marine et des colonies.

PARIS.—Le nombre des appartements à louer en ce moment, à Paris, dépasse 60,000. Toutes les locations au dessus du prix de 15 à 1800 fr. sont devenues matériellement impossibles. Des deux côtés des boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire, il n'est presque pas de maison où l'on ne trouve un étage d'appartement à louer au balcon de chaque étage.

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.—L'ère nouvelle public, en y joignant l'expression de ses vives sympathies, une pétition adressée au maire du 12e arrondissement par de nombreux ouvriers du quartier Moutferrat, et tendant à obtenir la fondation d'une école d'adultes dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne. Voici cette pétition dont nous appelons le succès de toutes les forces de notre cœur. Rien n'est plus honorable pour la population que l'hommage rendu aux vertus et au dévouement des Frères; rien ne sera plus utile au peuple que la solide et pieuse instruction que lui donneront les humbles enfants du bienheureux Lasalle.

Nous avons l'honneur de vous adresser une pétition au nom des travailleurs composant le quartier Moutferrat. Ces braves ouvriers demandent humblement à jouir des mêmes avantages que leurs concitoyens des autres circonscriptions du 12e et des autres mairies de Paris; leurs vœux unanimes tendent à obtenir une école d'adultes par le soir. Ayant appris à connaître combien les Frères de la Doctrine chrétienne sont aptes à conduire ces écoles, c'est sur ces simples instituteurs populaires qu'ils fixent leurs regards; ces dignes citoyens reçoivent chaque jour des demandes multipliées à cet effet; leur cœur s'émouit à la vue du bien à produire; mais le moyen n'est pas en leur pouvoir. Une allocation de fonds devient nécessaire, et surtout l'autorisation d'ouvrir cette école dans le local des classes permanentes, rue des Frères-Bourgeois-Saint-Marcel. L'allocation consisterait en la somme de 1,500 fr. par an pour l'entretien de deux Frères. Ces deux instituteurs seraient spécialement affectés à la même maison.

Les visiteurs pour les ouvriers sans travaux, investis de votre honorable confiance, Monsieur le maire, ont pu reconnaître, dans le cours de leurs distributions, les dispositions des ouvriers en égard à ce projet, et peuvent attester que cette école serait accueillie non-seulement avec faveur par

mais il verrait ainsi leur vœux comblés. Ces braves vriers auraient alors pour leurs longues soirées d'hiver un moral et instructif.

C'est animé par de si puissantes considérations que les ussagés osent insister pour obtenir votre adhésion et votre out appui, tant pour assurer l'effet de leur double demande ans le comité local, que pour réclamer votre tutélaire protection auprès du comité central.

"Nous avons l'honneur d'être, etc."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 5 DECEMBRE 1848.

LES RECOLLETS EN CANADA.

La tombe vient de se fermer sur le dernier (1) des enfans d'une illustre famille d'apôtres, qui sont regardés avec raison comme les fondateurs, et une des plus belles gloires de l'église du Canada.

Les Récollets, franciscains réformés prirent naissance en Espagne, et s'établirent pour la première fois à Paris en 1603, furent appelés premiers à planter la foi dans ces vastes contrées de la nouvelle France, et pendant de longues années, ils l'ont arrosée de leurs sueurs et de leur sang. Rien ne manquait à leur héroïque dévouement et à leur zèle désintéressé, et on peut dire que la colonie ne leur doit pas moins que la religion. A leur nom se rattachent les plus graves événements de cette colonie naissante. On les trouve dans les voyages les plus lointains et les plus aventureux; ils marchent à côté de Champlain dans ses courses guerrières; ils partagent les dangers et les hasards des découvertes qui étaient comme le besoin de cette époque; ils servent d'amoureux dans les camps, d'ambassadeurs pour les traités de paix, d'instituteurs de la jeunesse, et on les voit se présenter avec une sainte indépendance jusque sur les degrés du trône pour faire entendre les plaintes de leurs frères, et les justes réclamations des colons opprimés.

Si par la force des choses et le meilleur des temps, ces troubles religieux ne sont plus à l'œuvre sur un champ de bataille qui leur appartenait à tant de titres, il est juste de payer un tribut à leur mémoire, et d'empêcher que nos vœux et même nos contemporains, ne perdent le souvenir de tant de magnanimes exemples et de travaux si héroïques. Quand, au défaut du marbre ou du bronze, il n'y a pas un nom vivant pour perpétuer un souvenir historique, les traditions s'effacent et s'altèrent bientôt, si l'histoire ne leur donne une sorte de consécration et d'immortalité.

Essayons de rappeler quelques unes des œuvres de ces vénérables religieux. Leur simple exposé offrira un tableau tout à la fois édifiant et curieux qui en dira plus que nos éloges.

Champlain avait à peine jeté les premiers fondemens de cette colonie, qu'il sentit le besoin, pour sa conservation et son heureux développement, d'y introduire l'élément religieux. Une compagnie de marchands qui avait obtenu pour 11 ans, le monopole du commerce dans toutes ces contrées, seconda ses projets, et se chargea généralement de pourvoir chaque année aux besoins de 6 religieux Récollets. Leur zèle et leur ferveur et leur amour de la pauvreté les avaient fait juger dignes, d'une mission, qui demandait des hommes capables de tous les genres de privations et de sacrifices. Dans ces siècles de fison comprenait que sans la religion on ne pouvait rien faire de grand ni de durable. Voici ce que portaient leurs lettres patentes du Roi adressées aux Récollets, le 20 mars 1613. "Les feux rois nos prédécesseurs se sont acquis le titre et la qualité de très-chrétien en procurant l'exaltation de la Ste. foi catholique, apostolique et romaine, en la défendant de toute oppression, maintenant les ecclésiastiques en leurs droits et recevant en leur royaume tous les Ordres des religieux qui avec pureté de vie se mettaient à enseigner les peuples et les endoctriner tant de vive voix que par exemples, et soit ainsi que nous soyons rempli d'un extrême désir de nous maintenir et conserver le dit titre de très-chrétien comme le plus riche fleuron de notre couronne, et avec lequel nous espérons que toutes nos actions prospéreront, voulant non seulement imiter en tout ce qui nous sera possible nos Jns prédécesseurs, mais même les surpasser en désir d'établir la dite foi catholique, et la faire annoncer en terres lointaines, barbares et étrangères où le Saint nom de Dieu n'est point inconnu."

Le P. Denis Jamais supérieur, le P. Jean Dolbeau, le Joseph le Caron, et le P. Pacifique Duplessis formèrent la première colonie d'hommes apostoliques et abordèrent à Tadoussac le 25 mai 1615. L'un d'eux partit aussitôt pour Québec afin de préparer un petit édifice qui pût servir de couvent et de chapelle. C'était au lieu où est aujourd'hui la Basse Ville. Le 24 juin suivant, on offrit là sur la première fois le Saint Sacrifice dans ces contrées. Les ouvriers intrépides, que les Sauvages nommaient Chicom, à cause de leurs pieds nus n'avaient pas attendu jusque pour se mettre à l'œuvre. Aussitôt après avoir débarqué, se partagèrent le champ de bataille et marchèrent intrépidement à leurs saintes conquêtes, Québec, les trois Rivières, Tadoussac, et le pays des Hurons furent leurs premiers centres d'action. Le P. Denis se chargea des deux premiers postes.

Le P. Dolbeau fut destiné pour les Montagnais; mais à Tadoussac il devait étendre son zèle jusqu'à l'embouchure du fleuve St. Laurent. Le P. Joseph le Caron eut pour partage les Hurons et tous les peuples à l'Ouest en remontant le fleuve. Il accompagnait douze Français que Champlain donnait aux Hurons pour se défendre contre leurs ennemis. Écoutons le raconter lui-même avec une touchante simplicité, les souffrances de cette toute difficile: "Il serait difficile de vous dire la lassitude que j'ai soufferte, ayant été obligé d'avoir tout le long du jour l'épave à la main, et de ramer de toute sa force avec les Sauvages. J'ai marché plus de 100 fois dans la rivière sur des rochers aigus, qui me coupaient les pieds, dans la fange, dans les bois où je portais mon canot et mon petit bagage afin d'éviter les rapides et des chutes d'eau épouvantables. Je ne vous dis rien du jeûne pénible qui nous désola, n'ayant épuisé un peu de sègamité, composée d'eau, et de farine de blé d'inde, que l'on nous donnait soir et matin en très petite quantité."

Après avoir pris une première connaissance des lieux et de leurs habitants, les Récollets portèrent sur les nations à angéliser un jugement que l'expérience a confirmé plus

tard, et qui mérite d'être enregistré pour prouver la sagesse de leurs observations. Les nations du Nord du fleuve au-dessous de Québec et qui habitaient des contrées inculées et montagneuses, parurent difficiles à civiliser et par conséquent à christianiser. Leur vie errante et leur fol attachement à des superstitions héréditaires, opposaient à ce changement un obstacle presque invincible. Les peuples de la rive sud paraissaient mieux disposés. Les Missionnaires jugeaient plus favorablement encore les peuples de l'Ouest que Champlain avait visités, et qui montraient une grande affection aux Français. Ils étaient pour la plupart sédentaires, et pour cela, plus susceptibles d'instruction. Il fut décidé que pour les convertir et les civiliser, on se mèlerait avec eux. Telle fut la cause de l'établissement de la célèbre Mission Huronne.

Le zèle des Récollets se porta dès le principe, vers l'éducation de la jeunesse. Ils savaient bien que c'était le grand moyen de préparer une génération nouvelle formée à de saintes habitudes dès l'enfance, et prémunie contre les vieilles superstitions de ses pères. Ce séminaire fut placé dans la forêt à une demi lieue du Fort de Québec là où l'on pensait que la ville serait bâtie un jour et prit le nom de Notre-Dame des Anges. Il occupait une pointe baignée par une rivière que les Sauvages nommaient Cabir-Coubat, à cause de ses détours, mais qui reçut dans cette occasion le nom de St. Charles (2) qu'elle porte encore en souvenir de St. Charles des Hurons, Grand Vicario de Pontouze, principal fondateur de l'établissement. Le 25 mai 1620, la chapelle fut bénite avec solennité, et celle du fort ne fut plus regardée que comme une succursale.

Cependant le progrès et le développement de la colonie rencontraient dans son sein même un source de difficultés qui auraient infailliblement amené sa ruine. Un sordide intérêt et une basse cupidité étaient devenues presque le seul mobile de la troupe de marchands qui avaient en main les affaires du Canada. Ils avaient entièrement perdu de vue la noble route que les Rois de France leur avaient tracée, et ne consultaient plus dans leurs mesures, que les avantages qui pouvaient en résulter pour leur commerce. Ils n'avaient pas voulu voir le nombre des colons augmenter, la civilisation s'introduire parmi les Sauvages, et les défrichemens s'établir sur une grande échelle, car par là on forçait les Sauvages à s'éloigner, on détruisait en partie la chasse, et on rendait plus difficile le monopole qu'ils en exerçaient sur toutes les pelleteries. C'en était assez pour influer sur des hommes qui ne voulaient à tout prix qu'une chose, l'accroissement de leurs richesses. La colonie n'était alors alimentée que par eux, mais ces marchands cruels ne laissaient arriver qu'une petite quantité de vivres et ne les distribuaient qu'avec parcimonie pour décourager les colons qu'ils ne cherchaient pas non plus à protéger contre les ennemis qui les entouraient. Enfin quelque vague de dissensions religieuses provoquées par quelques marchands haineux, contribuait encore à entretenir les divisions et à nourrir les mécontentemens. Champlain gémissait de ces désordres, mais il en était le témoin, sans pouvoir y remédier. Il entendait les plaintes des habitants, et il s'associait volontiers à eux pour porter jusqu'aux pieds du trône leurs réclamations.

Cette importante et délicate mission fut confiée à un humble enfant de St. François, Le P. Georges de Bailly, qui en eut à sa prudence et à sa sagesse jouissait d'une telle réputation qu'à son départ de France, le vice roi le duc de Montmorency, avait donné l'ordre à Champlain de ne rien entreprendre de considérable sans le consulter, consentit volontiers à cette démarche toute de charité et de zèle. Il demanda justice et protection en déclarant la conscience du Roi et de ceux qui s'intéressaient à cette colonie. Il sollicita pour sa mission l'entretien dans le séminaire de Québec de 50 enfants Sauvages qu'on destinait à remplir un jour auprès de leurs frères le rôle de catéchistes, et s'ils en étaient capables d'être formés aux sciences et à la perfection évangélique. Nous voyons même que ces bons religieux en avaient déjà emmené quelques uns en France pour les faire instruire. Un d'eux parvint même à posséder assez bien la langue latine. — A continuer.

LE GOUVERNEMENT PAR L'ECONOMIE.

Nous terminons notre second article sur l'Economie par demander une investigation au sujet des salaires des employés subalternes dans les bureaux publics. Cette investigation serait surtout nécessaire, afin d'égaliser d'avantage les salaires. Il est désirable en effet que le mérite soit récompensé, et que le travail se paie en proportion de sa valeur; voilà le but de l'investigation. Pendant que nous en sommes sur le chapitre des bureaux publics, nous croyons devoir en profiter, pour demander s'il ne serait pas convenable que les bureaux publics fussent, à l'instar du bureau de l'éducation, organisés par une loi spéciale. Nous en profiterions aussi pour attirer l'attention de qui de droit sur le bureau des terres de la couronne. Ce bureau renferme de 25 à 30 employés, il a au-delà de cinquante agences régulières, sans compter les agences spéciales qui peuvent se monter à 8 ou dix. Ainsi, c'est un bureau qui exige les services de 80 à 90 employés. N'y aurait-il pas moyen de diminuer un peu et beaucoup un pareil chiffre, et cela en réduisant le nombre des agences dans les différentes parties du pays? Au lieu d'avoir cinquante agences et plus, n'y aurait-il pas possibilité de n'en avoir que 9 à 10? Une agence à Sandwick, une autre à London, une troisième à Toronto, une quatrième à Kingston et une cinquième à Bytown ou Aylmer pour le Haut-Canada, et dans le Bas-Canada une pour les Townships de l'Est, une autre à Trois-Rivières, une troisième à Québec, une quatrième au Saguenay et une autre pour le district de Gaspé, ne serait-ce pas suffisant? Nous serions porté à le croire; néanmoins nous ne sommes pas assez à même de connaître la besogne de toutes ces agences pour le dire affirmativement; et ce que nous en écrivons ici, n'est que par manière de suggestion, et voilà tout. Toujours est-il que si ces agences, au lieu d'être au nombre de cinquante, étaient réduites au chiffre de dix, ce serait encore pour le bureau principal des terres à Montréal une grande diminution d'affaires, et par contre coup une épargne pour le trésor provincial. — Maintenant nous poursuivons.

(2) Nous laissons à ce couvent le nom de N. D. des Anges sous lequel il fut connu plus tard; mais d'après une lettre insérée dans le *Mercur* français de 1626, il paraît bien prouvé que la maison des jésuites, située à une petite distance avait porté le nom d'abord. Les Récollets en 1620 avaient dédié leur chapelle à St. Charles, et les Jésuites dédièrent le leur en 1625 à Notre Dame des Anges.

9. Economie sur le salaire des assistants dans les divers départements publics. On n'ignore pas en effet que l'assistant ou les deux assistants des chefs de bureau dans les différents départements ont de £600 à £650. Cette somme est quelque peu ronde, à notre avis. Vu l'état actuel de nos finances, et vu d'ailleurs les besoins croissants du pays, nous croyons que £500 seraient suffisants pour chaque assistant. Cinq cents louis doivent pouvoir payer les services d'un homme de bureau, dont la responsabilité repose sur la tête, non de l'assistant, mais du chef qui est un des ministres. On dira bien qu'il est peu agréable pour ceux qui ont de £600 à £650 de s'en voir ravir £100 à £150. Nous avouons que cela est vrai, mais aussi avant de regarder aux individus on doit regarder au pays. Pour notre part, nous ne considérons dans cette affaire que le pays sans nous occuper quels sont les hommes dont nous proposons avec plusieurs de nos confrères de réduire quelque peu les salaires. Nous ne doutons pas qu'ils ne soient tous des hommes du premier mérite et des premiers talents; et c'est là encore une raison pour nous encourager à nous unir à nos confrères de la Presse pour précher l'économie. Nous supposons aux employés publics assez de patriotisme pour ne pas se laisser éblouir par leur intérêt personnel; nous les croyons trop patriotes pour qu'ils puissent perdre de vue le bien du pays. Aussi, dans cette conviction, nous n'hésitons nullement à dire que, si le gouvernement juge à propos de faire dans leurs salaires quelque diminution, ils s'exécuteront d'eux-mêmes avec la même grâce que possible, se souvenant d'abord que \$2000 par an est encore un joli salaire qui peut bien faire vivre une famille, et puis que chaque citoyen a quelques obligations à remplir envers son pays.

10. Economie sur le salaire des Juges. — Nous voilà, à coup sûr, sur un terrain difficile et glissant. Parler de réduire le salaire des Juges serait-ce pas par hasard un m. pris de cour? Nous n'en savons rien; néanmoins nous en parlerons avec indépendance, certain que nous sommes que le bailonnement ne saurait durer et qu'il vaut mieux pour nous profiter du reste de liberté de parler que la Presse possède encore. Nous redisons donc qu'on peut soulager le trésor provincial par toutes les économies que nous avons successivement fait valoir et par une économie sur le salaire de L. L. III. les Juges. Il est bon en effet de ne pas ici perdre de vue le fait suivant, savoir, "que les juges sont juges-à-vie." Un emploi, généralement parlant, qui est permanent, doit, de l'avis de tout le monde, exiger un salaire moins élevé, qu'un autre emploi, de même importance, qui n'est que temporaire. Les juges étant nommés à vie, ne peuvent certes pas être inquiétés sur leur avenir. Lorsqu'ils abandonnent leur pratique (et ce ne sont pas par le temps qui court tous les avocats qui en ont), ils sont assurés d'avoir à l'avenir un salaire fixe, qui pourra suffire à leur soutien et à celui de leur famille. Ils savent que, tant qu'ils vivront ils ne manqueront pas; leur salaire est-là. Il n'en est pas de même d'une clientèle; c'est chose fort changeante, et s'il était besoin, les témoins ne nous manqueraient point pour appuyer notre avancé. Maintenant la question est de savoir si \$4000 par année sont suffisants, ou sont juste ce qu'il faut, ou sont un salaire trop élevé. Pour le premier point, il n'est personne que nous sachions qui ose dire que ce ne soit suffisant. Mais on dira peut-être que ce n'est que juste assez. Ici nous nous permettrons de remarquer qu'il est des hommes en Canada qui avec £10000 de revenus ne s'en trouveraient pas assez; mais quant aux juges nous serions quelque peu porté à croire que \$4000 sont plus que le juste assez, et nous ne serions pas seul de notre avis. En suite lorsque nous réfléchissons aux exigences croissantes du pays et au total de ses revenus, nous ne pouvons nous empêcher de penser que \$4000 pour un juge à vie est vrai ce n'est pas pour payer ses services. Il est bien vrai que ce sont des services importants, que les décisions sont souvent basées sur la plus grande sagesse et rendues avec un talent admirable; il est bien vrai encore que la position du juge est fort élevée; et fort respectable; mais aussi d'un autre côté \$4000 ne résistent pas mal, c'est un chiffre imposant et très respectable. En sorte que la conclusion à tirer est la suivante: il faut une économie sur le salaire des juges. Les uns proposent de leur donner £600, d'autres £750, d'autres £900; mais pas un ne parle de conserver ces salaires à £1000. Pour nous, nous ne saurions rien préciser nous n'avons qu'à suggérer. Mais si nous avons à émettre une opinion, nous dirions que tous les juges pourraient avoir de £800 à £850, et le juge en chef de la province une centaine de louis de plus. Ce serait là des salaires bien présentables et surtout bien acceptables. Néanmoins nous préférons ne rien recommander en notre qualité de journaliste; nous garderons sur ce point comme sur d'autres la réserve que nous avons gardée en commençant ces articles. Il suffit de quelques considérations sur tous ces différents sujets, pour y attirer l'attention sérieuse de nos ministres. Aux yeux de tout le patriotisme et la capacité qu'on leur connaît, et comme ils sont plus obligés que tous autres à rendre nos finances florissantes, ils feront nous n'en doutons pas toutes les économies qu'exigeront les circonstances et qui seront possibles et désirables.

LES JOURNALISTES DE MONTREAL.

Le *Herald* de Montréal, voyant les attaques dont la presse du Bas-Canada et de Montréal en particulier a été en butte depuis quelques mois, ne peut garder plus longtemps le silence. Il est révolté à bon droit de la manière dédaigneuse avec laquelle on a traité tout dernièrement les journalistes de cette ville, et à cette occasion, il ne peut s'empêcher de parler comme suit:

"Nous ne pouvons nous empêcher, pour notre défense, de nous vanter quelque peu nous-mêmes, ce qui serait folie, si ce n'était provoqué par les tentatives récemment faites de dénigrer la profession à laquelle nous appartenons. Nous disons donc qu'il est bien connu que les Messieurs qui conduisent la Presse de Montréal ne sont, soit comme individus, soit comme corps, en aucune manière inférieurs, pour les talents ou les connaissances, à un égal nombre d'hommes, quelque soit leur emploi, dans la province du Canada. Ces connaissances et ces talents peuvent être d'un caractère différent dans chacun d'eux; mais il n'y en a pas un

d'eux qui ne possède ces talents et ces connaissances à un degré respectable. Il est en effet évident pour tout homme de bon sens qu'aujourd'hui, dans une ville de l'étendue de celle de Montréal, la direction heureuse d'un journal exige l'union de moyens pécuniaires, de connaissances et de capacités, tels qu'ils pourraient promettre un prompt avancement n'importe dans quelle branche ils pourraient être employés. Les directeurs de la presse en cette ville ne sont pas des aventuriers pauvres, sans caractère et égarés, dont du rant la semaine dernière, on a voulu donner la peinture dans la cour du Banc de la Reine. Ils n'ont pas tous subi des examens comme avocats, et peu d'entre eux, peut-être, seraient capables de conduire une affaire en cour. Mais en autant que la loi est une science philosophique et non un pur mélange de règles arbitraires, nous croyons qu'il n'y a pas un seul des Messieurs, qui ont des liaisons avec la partie littéraire des journaux de cette ville, qui n'en ait fait une étude spéciale. Mais à cela ils joignent, et ils doivent joindre, une masse de connaissances générales sur une variété de sujets, tels que l'histoire, la politique comme science, les principes de l'économie publique, la littérature, etc.; c'est peut-être un *dis indigeste* mot, mais ce n'en est pas moins la source à laquelle on puise continuellement les plus précieuses informations sur des cas particuliers, lorsque l'occasion s'en présente, et ces informations ne manquent pas que d'être utiles à la société. Le patronage public, qui est nécessaire à un journal, peut au moins remplacer pour les directeurs le salaire que l'on accorde dans d'autres professions; et c'est certainement pour le mérite un témoignage beaucoup plus flatteur. Qui ignore que plus d'un homme incapable (*blockhead*) est nommé avocat, docteur, et cela pour toute sa vie? Mais qu'un *blockhead* entreprenne de conduire un journal dans une grande ville, le propriétaire ne sera pas longtemps avant de lui ôter les honneurs éditoriaux. La stupidité dans cette profession est synonyme de ruine. Cependant nous venons tout récemment d'entendre un demandeur parler avec dédain de la presse comme d'une profession ignoble, et un juge, en décidant un cas particulier, traitait tout le corps des journalistes du nom d'hommes "à imaginations exaltées," et des œuvres de quelques uns d'entre eux de "publications ridicules qui nous viennent de l'autre côté de l'océan." Ces deux personnes, infatuées de leur propre importance, ont certainement dû oublier combien elles sont insignifiantes pour la position et pour leurs talents, lorsqu'on les compare aux hommes dont ils osent parler ainsi."

Nous ne pouvons que nous enorgueillir dans ce qui précède. Il est bien vrai qu'il est toujours pénible d'avoir à se donner à soi-même quelques louanges; mais les journalistes sont forcés à en venir à cette extrémité, depuis que l'on tente de les rabaisser au niveau des hommes les plus dégradés, et d'en faire une classe de citoyens sans respectabilité et sans talents. La presse est donc justifiable de se défendre elle-même, et c'est ce qu'elle fait aujourd'hui.

Notre confrère du *Herald*, pour montrer ce que sont les journalistes, cite les noms de Coleridge, Southey, Leigh Hunt, Theodore Hook, Capitaine Stirling, M. Black, Dr. Giffard, Dr. Bowring, M. Fonblanque, Hone, Washington Irving, H. Greely, Brooks, M. Sparkie, Lord Campbell, Lord Denman, M. Wylde, Chas. Dickens, Thackeray, A. Becket, Douglas Jerrold, Dr. McKay. — Nous nous permettrons d'ajouter à cette liste de noms ceux de feu l'hon. John Neilson, du feu juge Bedard, de feu M. Panet, de feu M. Perrault, de l'hon. M. Hincks, de l'hon. M. Lafontaine, de l'hon. M. Morin, et à l'étranger, de l'hon. M. Howe, M. Gaillardet, M. Emile de Girardin, Chs. de Montalembert, Lecoq, Ravignani, de Riancey, Marrast, etc., etc., et une foule d'autres qui serait trop long de nommer. Après cela nous n'avons qu'une question à faire, c'est celle-ci: La profession qui produit de pareils hommes, est-ce une profession ridicule, dégradée et ignoble?

GALILÉE.

Un correspondant, *Veritas*, nous adresse sur un journal de cette ville une lettre qui se termine par les passages suivants:

"A nous deux, à présent, Mr. l'Élitaire des *Mélanges*. Comme vos grandes connaissances s'étendent bien loin, veuillez répondre aux deux questions suivantes."

"Comment se fait-il que la bulle de condamnation, lancée par le Tribunal de l'Inquisition contre Galilée, contient les deux paragraphes suivants, et dans lesquels il n'est pas fait mention que le philosophe Galilée ait été condamné comme mauvais théologien?"

"Voulait-il maintenir que le soleil est immobile dans le centre du monde, est une opinion absurde en elle-même, fautive en philosophie et hérétique, parce qu'elle est entièrement contraire aux Saintes Écritures."

"Voulait-il maintenir que la terre tourne sur son axe et fait le tour du soleil, est une doctrine absurde, fautive en philosophie et tout à fait erronée."

"J'attends votre réponse, Monsieur, avec anxiété."

Veritas dit que nous avons de grandes connaissances; nous ne savons où il a pris ses informations là dessus. Néanmoins nous devons avouer que les siennes lui ont fait défaut en cette occasion; car c'est à tort qu'il appelle bulle ce que le tribunal de l'Inquisition a pu décider dans cette affaire. Le jugement de l'Inquisition est simplement un décret de la Congrégation; ce qui ne forme point, dans l'Église catholique, une définition dogmatique. Nous sommes donc bien persuadé que, dans toute la collection des bulles des souverains pontifes, *Veritas* n'en trouvera aucune qui contienne les paroles qu'il cite sur une autorité dont, malgré nos grandes connaissances, nous ignorons la source authentique.

Nous ne prétendons soutenir dans cette question, comme dans toute autre, que les intérêts de la vérité et c'est pourquoi nous ne ferons jamais difficulté de céder la victoire à quiconque aura évidemment la vérité de son côté, d'autant plus, comme nous le disions plus haut, que cette affaire n'intéresse nullement le dogme de l'Église. Cela posé, quelque science que nous désirions supposer à *Veritas*, nous sommes bien certain qu'il n'en possède pas plus, sur ce sujet, que les Guichardin, les Nicolini, les Mallet, les Bergier les Fnyssinos, et tant d'autres écrivains éminents. Or, indépendamment de la preuve de témoignages résultant de l'unité de leurs jugements, nous nous croyons en droit d'apporter, comme preuve directe de la prétention imprudente et téméraire chez Galilée d'appuyer son opinion sur les saintes écritures, la conduite même du tribunal de l'Inquisition. On sait en effet, et tous les auteurs en conviennent, que bien que Galilée eût été condamné une première fois en 1616, l'Inquisition permit, par un décret, en 1620, d'enseigner l'opinion de

e philosophe, comme hypothèse. Ce décret n'était-il pas... D'ailleurs est-ce que le système de Copernic est autre chose encore aujourd'hui qu'une hypothèse, un système, quoiqu'il plaise à Veritas de le nommer une vérité, ce qui est un peu prétentieux ?

Dans une discussion comme celle-ci, malgré toute la véracité que nous supposons à Veritas, nous pensons que ce n'est pas trop de l'exiger, bien plus nous pensons que nous avons droit d'exiger que l'on nous donne des monuments complets et authentiques, par conséquent avec indication des sources où ils sont puisés.

Le Register, l'organe des baptistes à Montréal, se met aussi de la partie. Après avoir répété ce que dit Veritas, il fait une question à laquelle nous allons répondre.

Avant cela, nous dirons au Register de lire notre réponse à Veritas, elle s'applique aussi bien à l'organe des baptistes. Quant à son interrogation, nous la transcrivons ici dans toute son intégrité :

" Quel est le système astronomique enseigné dans les collèges catholiques romains de ce pays ? "

Le Register badine ou parle sérieusement. Dans les premiers cas, nous lui répondons que c'est le système de Copernic. Dans le second, nous l'informons (s'il ne le sait pas déjà) que chaque année au mois de juillet les collèges catholiques en ce pays ont un examen public, et là le Register aura une réponse à sa question.

Le Morning Courier, qui se laisse toujours emporter par son désir de nuire à l'administration actuelle, continue à dire qu'il y a méintelligence entre S. E. Lord Elgin et les ministres Canadiens. Il ajoute que Lord Elgin et Lord Grey le secrétaire d'état ne s'entendent pas, et qu'en conséquence Lord Elgin va être rappelé.

Malgré les gentillesses de notre martial confrère, nous devons à la vérité de dire que le Pilot a déjà, ainsi que plusieurs autres journaux, répondu à cela que ces bruits étaient mal fondés. Inutile donc de répéter aujourd'hui la même chose que précédemment, puisque les choses n'ont pas changé.

Le Pilot de samedi contient un rapport des procédés dans le procès contre l'honorable M. Hincks. Les dimensions de notre feuille ne nous permettent pas de publier nous mêmes ces onze colonnes de journal.

Nous voyons par la Gazette de Montréal d'hier que M. Abraham, son Rédacteur, cesse de la rédiger, et qu'il est remplacé dans ses fonctions éditoriales par M. James Moir Ferris.

Nous apprenons par la Minerve d'hier soir qu'il est question d'établir un gymnase en cette ville ; on demanderait à cet effet une des grandes salles du marché Bonsecours.

Le Journal de Québec est entré, le 2 du courant, dans sa 7e année d'existence. Le succès, qu'a obtenu jusqu'ici notre confrère, lui en promet un toujours croissant pour l'avenir ; c'est au moins ce que nous lui souhaitons.

On nous prie d'annoncer que NN. SS. les évêques de Montréal et de Martyropolis, MM. les Chanoines et autres prêtres de l'évêché devront être en retraite depuis le 10 jusqu'au 19 courant ; et non le 11, pendant cet intervalle, traiter à l'évêché que des affaires très pressées.

Nous lisons dans le Journal de Québec du 30 novembre : " Nous avons dit que le révérend M. Holmes, prêcherait tous les dimanches de l'aveant. Il est à espérer que non seulement M. Holmes prêchera, mais encore qu'il voudra laisser publier ses conférences, qui de cette manière porteront l'instruction et l'enseignement partout où sa parole n'aura pu être entendue. Ceux qui ont reçu " un talent " de Dieu, n'ont pas droit de l'enfouir dans le silence, surtout si ce talent est celui de la parole et si celui qui le possède est un de ceux à qui il a été dit : " Allez et enseignez etc ? "

Nous concourons parfaitement avec notre confrère dans ce qui précède ; car nous pensons que ce qu'il demande ne peut être qu'un bien, et à Québec et ailleurs.

Y a la fête de vendredi prochain, notre prochain numéro sortira jeudi soir.

LA COLONISATION.

Plusieurs paroissiens de St. Jacques de l'Acadian viennent d'adresser une requête à Son Excellence, le Marquis de la Rivière, pour qu'il favorise dans l'arpentage, l'ouverture de chemins, etc., sur toutes les terres que le gouvernement possède dans les townships du Nord.

Nous commençons aujourd'hui la publication des " Récollets en Canada, " que nous avons annoncée vendredi dernier. Nos lecteurs s'apercevront eux-mêmes si nous avions droit de leur promettre sur ce sujet des articles dignes de leur attention, et méritant d'être recueillis par l'Album Littéraire de la Minerve.

Nous voyons par le Packet de Bytown que le gouvernement vient de réduire à trois chelins le prix des terres dans les Townships de Chichester, Walham et Mansfield.

Nous publierons dans notre prochaine feuille un article éditorial qui ne peut trouver de place dans nos colonnes de ce jour ; il sera intitulé : " La presse doit être libre. "

Le Journal d'éducation du Haut-Canada nous est parvenu, c'est la livraison de novembre ; un mot à ce sujet dans le prochain numéro.

Nos abonnés retardataires voudront bien nous faire tenir au plutôt le montant qu'ils nous doivent.

Les extraits des journaux d'Europe sur la première page de cette feuille méritent l'attention de nos lecteurs.

Les citoyens de Montréal n'oublieront pas que c'est demain soir que se fait la lecture de M. Fiset. Voir l'annonce sur la 4e page.

PONT, AU MINÉRAEL DE ST. HYACINTHE.

Le village de St. Hyacinthe vient de voir s'accomplir une de ces améliorations que l'on croyait, il n'y a pas encore longtemps devoir demeurer en projet ; elle est due à l'esprit d'entreprise de M. Charles L'heureux. Ce citoyen généreux, voulant contribuer autant qu'il est en lui à l'avancement de l'établissement de Providence à St. Hyacinthe, a fait des efforts surprenants pour sa fortune, afin de construire un second pont sur la rivière de St. Hyacinthe, vis-à-vis l'église paroissiale.

Ce pont est d'un bon travail ; il est surtout fait d'une manière très solide. Mais ce qui le rend très précieux à son propriétaire et à M. Crevier Curé de St. Hyacinthe, c'est qu'il remplit les espérances des fondateurs de l'établissement de Providence à St. Hyacinthe, déjà commencées. Ce pont est pour établir les communications entre le vieux village et celui de Providence qui s'ouvre avec assez d'élan.

Il y a une très grande facilité pour les bâtir ; la brique se confectionne sur la place, un moulin à scie est à cinq arpents de Providence, et peut fournir tous les bois nécessaires pour constructions.

Cette nouvelle place ne peut manquer de prendre beaucoup d'accroissement, à cause du chemin de fer de Portland qui passe dans le village de St. Hyacinthe, et à cause des sources d'eau minérale, qui se trouvent précisément sur le terrain de Providence. Ces eaux sont d'une excellente qualité au dire des gens experts. Le printemps prochain, le public pourra en juger par lui-même, car on travaille actuellement à un établissement convenable pour recevoir les étrangers.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire des Sources, M. le Curé de St. Hyacinthe. St. Hyacinthe, 17 Novembre 1848.

M. L'ÉDITEUR,

Je suis fâché qu'à cause de moi, vous ayez été soumis à l'inquisition de l'Aurore et de son correspondant qui signe Veritas. Si nous sommes condamnés à ce tribunal, nous n'en échapperons pas aussi aisément que Galilée des prisons de Rome. Mais que nous reproche Veritas ? Que nous avons censuré M. Wilkes qui a parlé devant une assemblée respectable. Je conviens que l'assemblée était respectable, mais est-ce que la cour de Rome n'est pas une assemblée respectable aussi ? Et pourquoi aller l'attaquer au sujet d'affaires mercantiles ? Veritas dit que M. Wilkes n'est pas sorti de son sujet, parce que sous les mots affaires mercantiles on entend en anglais la liberté de la pensée. Dans quel dictionnaire trouve-t-on cette définition ? C'était sans doute à cause de cette définition que M. Wilkes a lancé sa pensée jusqu'au soleil, pour prouver que la cour de Rome avait mal jugé Galilée. Mais en bonne foi, qu'est-ce que tout cela avait à faire avec le commerce ? et sans vouloir faire de l'esprit comme le dit Veritas, M. Wilkes ne faisait-il pas comme le petit écolier qui parlait de soleil quand il s'agissait de bourre ? Si j'ai parlé des arts, de la sculpture et des édifices des pays catholiques de l'Europe, Veritas ne devait-il

pas s'apercevoir que je ne le faisais que pour ramener M. Wilkes à la question ? Mais non ! il sera permis à un lecteur quelconque de mépriser l'assemblée la plus respectable qu'ont les catholiques, LA COUR DE ROME, et un écrivain, qui est peut-être un catholique lui-même, trouvera mauvais qu'on fasse voir l'absurdité de pareils procédés. M. l'éditeur, bien que je puisse écrire plus au long sur ce sujet, je finis ici, et quoiqu'en dise Veritas, la partie saine de vos lecteurs verra qu'il n'est plus nécessaire de revenir sur ce sujet qui est épuisé depuis longtemps ; M. Wilkes a eu tort de remettre cette question au jour, et voilà tout.

Assemblées publiques des comtés des deux Montagnes et de Terrebonne.

Nous revenons encore aujourd'hui inviter tous les électeurs de ces deux comtés à ne pas oublier de se rendre à ces assemblées où l'on doit s'occuper d'objets importants. La première, qu'on peut appeler préparatoire, aura lieu à Saint Eustache le 11 décembre courant, à dix heures du matin, la seconde, le 18 à la même heure, à Sainte Scholastique. Minerve.

DE TOUT UN PEU.

NOUVELLE CHAPELLE A MONTRÉAL.—Il a été annoncé, dimanche dernier aux prêtres de la cathédrale et de la paroisse, que Mgr. l'évêque de Montréal bénirait, vendredi fête de la conception de la Ste. Vierge, la chapelle que S. G. a fait construire au faubourg de Québec de cette ville. Cette chapelle est un bâtiment en bois, de 80 pieds sur 30, et doit servir provisoirement aux exercices du culte, en attendant qu'il en soit élevé un autre en pierre, sur le même terrain. Les RR. PP. Léonard et Laverlochère, de la Communauté des RR. PP. Oblats de Longueuil, doivent venir, à cette occasion, établir leur résidence à Montréal, et s'occuper de la desserte de cette chapelle.

ST VINCENT DE PAUL.—Il doit y avoir, le jour de la conception, une réunion générale des conférences de St. Vincent de Paul, de cette ville, à la Sacristie de l'église paroissiale. Cette assemblée sera précédée d'un sermon sur l'œuvre et d'un salut solennel du T. S. Sacrement, à l'issue des vêpres du jour.

INCENDIAIRES.—La police a arrêté ces jours derniers deux pompiers, accusés d'être des incendiaires. Ils sont maintenant en prison, en attendant leur procès.

ARPEUTEUR.—George Duberger, gentilhomme, vient d'être nommé Arpeuteur pour le Bas-Canada.

LE TEMPS.—Le temps est froid, mais beau. Trois steamers sont arrivés hier venant de la rivière Chambly. Si ce temps continue, les steamers voyageront encore toute la semaine.

ACCIDENT.—Un nommé Lauzon Fuller s'est noyé le 1er courant à Lachine, c'est un accident. Le coroner M. Courso a fait une enquête à ce sujet, et il est dépositaire de £200, à £300, etc., appartenant à Fuller. Pour savoir ces effets, s'adresser à M. Courso.

DÉBENTURES.—Au 1er courant, il avait été émis pour £155157 de débentures, il en était entré pour £104372 ; il y en avait encore en circulation pour £50785.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient la nomination de Joseph Bourret et de George Savenue de Beaujeu, écrivains, comme Conseillers Législatifs. C'est là une nomination qui rencontrera, sans aucun doute, l'approbation générale.

LES MINES.—La compagnie des mines, " Marmora foundry company, " annonce que des parts au montant de £20000 viennent d'y être prises ; elle se constituera incessamment.

LA PÉNITENTIAIRE.—Le feu, que nous annonçons dernièrement au pénitencier, y a consumé pour £2000 de bâtiment. On a fait de suite une enquête sur les causes de cet incendie et on paraît croire qu'il est dû à la malveillance de quelques condamnés qui auront mis le feu ; l'enquête n'était pas terminée.

COMMIS.—Nous voyons par les Journaux de Québec que les commis-marchands y ont obtenu de leurs patrons la fermeture des magasins à 7 heures du soir ; c'est un exemple qui devrait être suivi partout le pays.

UN BARON CÉLÈBRE.—Le baron A. de Roithschild, de la fameuse maison de banque européenne, était passager dit le Pilot, à bord du Cambria à son dernier voyage de Liverpool à New-York. Le baron viendra en Amérique pour y établir une succursale de sa maison.

DE LA TEMPÉRANCE.—Nous voyons par nos échanges qu'il y a à la Nouvelle Ecosse une compagnie de contre-banquiers qui font sur le rum un commerce si étendu, que lors même que la moitié de leurs importations seraient confisquées, ils feraient encore de grands profits. Il faudrait envoyer dans l'endroit un apôtre de la tempérance ; c'est le meilleur remède contre les contre-banquiers de cette espèce.

LES PRÉSIDENTS.—Taylor est né le 24 novembre 1782, il a donc 64 ans. Ses prédécesseurs dans la présidence ont été ; Washington, John Adams, Jefferson, Madison, Monroe, John Quincy Adams, Jackson, Van Buren, Harrison, Taylor et Polk.

VICO.—Le R. P. De Vico va se fixer au collège des Jésuites à Georgetown, Etats-Unis.

JOURNAUX.—Le Newcastle Courier de Coburg va être transféré à Toronto ; le Provincial de Coburg avait été dernièrement transporté à Hamilton ; de sorte, dit le Pilot, que le Star reste seul dans sa gloire.

RIVIÈRE.—La Rivière Missouri était, aux dernières dates, si basse que les Steamers refusaient des charges.

Nouveau projet de communication.—Un journal du Nouveau-Brunswick suggère un moyen de former une communication par eau non interrompue entre St. John, N. B. et Québec. Cette communication n'est actuellement interrompue que par les Grandes Chutes et les Petites Chutes de Madawaska, c'est-à-dire, l'espace d'environ 85 milles. Un canal pourrait, selon lui, y être construit à peu de frais ; il n'y aurait après cela qu'à construire un autre canal d'environ 65 milles, de Temiscouata à Trois P-stoles ; et la communication serait établie directement entre les deux villes. Minerve.

DANEMARCK.—L'Assemblée nationale a été ouverte le 23 octobre par le roi. Le lendemain, le ministre de la justice a donné lecture du projet de constitution pour le royaume de Danemarck et de Suède. Parmi plusieurs dispositions libérales, le projet en comprend quelques-unes qui semblent inacceptables.

SUÈDE.—La session de la diète a été close le 24 octobre. Le roi Oscar a prononcé la clôture en personne, dans un discours qui n'offre d'ailleurs rien de remarquable.

NAISSANCE.

En cette ville, le 2 du courant, la dame de M. L. E. Bergeron a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A la Rivière-Ouelle, le 9 nov., par M. C. Bégin, curé du lieu, M. Simon Xavier Cimon, marchand, de la Malbaiz, à Delle Marie Claire Garon, 4e fille de Pierre Garon, écrivain, notaire.

A Québec, le 29, par M. Baillargeon, curé, M. J. B. Rivais, à Delle Marie Sophie Pepin, dite Lachance, de Québec.

DÉCÈS.

Mercredi dernier, à St. Valier, à l'âge de 80 ans, Dame Marie-Angélique McKinnon, veuve de feu François Lelèvre dit Boulanger, écrivain, ancien capitaine de milice.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte-rendu fidèle des procédés de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial ; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux } Montréal, 1er décembre 1848. }

LE DR. P. BEAUDIEN

A l'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice ; et que les heures de consultation chez lui, seront de 10 à 11 heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal 1er Décembre 1848.—3s.

A VENDRE,

AUX BUREAUX DES MELANGES RELIGIEUX, CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, etc.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE

ET

CIVIL

POUR L'ANNEE 1849.

Ce Calendrier est un des plus complets qui se publient parmi nous ; il est le plus beau, le plus agréable sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit : Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent pendant l'année ;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens ;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec ;

La liste et les termes des cours de justice ;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule ;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ;

Le commencement des saisons ;

La date des quatre-temps ;

Le comput ecclésiastique ;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude ;

La liste des principaux membres du Gouvernement ;

La liste des membres de la législature Provinciale ;

La liste des membres du Conseil Législatif ;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc. etc.

Le CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL ; il fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 17 novembre 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, NOUVEAU

No. 16, RUE ST. VINCENT, MONTREAL Montréal, 20 octobre 1848.—6m

DR. GENAND,

Des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal 21 Novembre 1848.—5f-1s.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke...

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence...

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistre) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants...

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années...

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à quatre Chelins l'acre, payable comptant...

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gently, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke...

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'ébroue et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer...

Les chemins maintenant en projet de construction, sont 1. Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton...

2. Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François...

3. La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique.

4. Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner...

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 piéps et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de largeur sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois s'étendant de 50 acres seront également faits.

Ces chemins additionnels ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAND, Agent pour l'Etablissement des Townships de l'Est. Montréal, 8 août 1848.—m14 ca

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour.

ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.

Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent.

NOUVEL ETABLISSEMENT

RELIEURE. Le soussigné a l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Société CHAPELEAU & LAMOTHE, que sous peu de jours, il ouvrira un

ATELIER DE RELIURE, dans une place centrale et qu'alors il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer.

Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes reliures qui puissent se faire en Canada.

Les types versus LA TOGE. W. H. FLEET, ECUIER, AVOCAT.

Fera une LECTURE à l'hôtel Donegana, Mercredi soir, le 6 décembre courant, sur "Le méchant art de l'imprimerie, et les maux qu'il a causés."

PROGRAMME

La découverte de l'imprimerie, avec quelques détails sur son usage et ses progrès. Était-ce une découverte diabolique ou humaine? Quelques mots sur le Dr. Faust. Le premier journal anglais. Comment on faisait dans "le bon vieux temps".

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au point de vue de son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des livres, à moins que les parents ne veulent en courir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'entrée dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Une remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

Une bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

Gerin-Lajoie, AVOCAT. Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, pour la Voisine de la Mièvre.—22 septembre.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

W. Workman, Président. A. Laroque, V. Président. Francis Hincks, Illulou. Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond.

P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barthe. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. 27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature le la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcell.

Les péages qui seront demandés, sont: 1. Pour chaque charrette ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.

2. Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.

3. Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et 4. Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et 5. Pour chaque personne à pied: Un denier.

6. Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à Un denier et demi. 7. Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même taille: Un demi denier courant.

J. F. LAROCQUE. P. U. ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. JOSEPH PELLETIER, fils.

A. E. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT. CYRILLE CHAPUT. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT. L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARRIEL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au point de vue de son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des livres, à moins que les parents ne veulent en courir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'entrée dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Une remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

Une bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT

MONTRAL. On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT. Avertissement de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-à-vis la Place Jacques Martier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

PIERRE GAINOT

PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LATIN, RHÉTORIQUE, BELLES-LETTRES, & C. Rue St. Denis, N. 64, près l'Evêché, Montréal, 9 Novembre 1848.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'exactitude de l'avis jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PAÏE DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CENTIMES et DEMI par année, payable tous les six mois et d'avance.

On s'abonne chez M. M. Les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez M. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, etc.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRÈS-REDUITS.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, Architecte, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître à long terme, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., librai. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Direc. St. Anne, M. F. PILOTTÉ, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison cote près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLAIN PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.